



**SNUipp/FSU 62**  
16 rue A . Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

Lycée Edouard Branly  
2 rue de la Porte Gayole  
62200 BOULOGNE SUR MER

A Arras, le 16 juin 2016

Objet : Droits syndicaux des personnels en contrat CUI-CAE

Madame la proviseure,

Le SNUipp-FSU 62 a organisé une réunion d'information syndicale le lundi 13 juin de 13h30 à 16h30, à l'ESPE d'Outreau, à destination des personnels en contrat CUI-CAE et AESH.

Plusieurs collègues nous ont fait part de diverses pressions, notamment un risque de non-renouvellement de contrat, ou encore le non-paiement de ces heures de réunion au motif qu'ils n'auraient droit qu'à une heure de réunion syndicale par mois. Le SNUipp-FSU 62 condamne cette entrave au droit syndical.

En effet, le décret 1982-447 précise :

*« Chacun des membres du personnel a le droit de participer à l'une de ces réunions, dans la limite d'une heure par mois.*

*Sous réserve des nécessités du service dûment motivées, les organisations syndicales peuvent regrouper leurs réunions d'information en cas, notamment, de dispersion des services. Les réunions résultant d'un regroupement se déroulent dans l'un des bâtiments des services concernés. Chacun des membres du personnel a le droit de participer à l'une de ces réunions, dans la limite de trois heures par trimestre. »*

Par ailleurs, il serait souhaitable de rassurer les personnels et, à l'avenir, de leur permettre d'accéder à une véritable information et de respecter leurs droits.

Veuillez croire, Madame la proviseure, en notre profond attachement au service public d'éducation et à la défense des personnels.

Dominique DAUCHOT  
Secrétaire Départementale du SNUipp-FSU 62